



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU :

18 mai 2015

Présents : Jean-Maurice VENTURINI, Gilles BLANC, Marie-Jeanne BAFFOUR, Arnaud BOURGEOIS, Julien CAUCINO, Fabrice CHAFFARDON, Bernard COLIN, Frédéric OULMI, Martial PERRIER, Christiane MARECHAL, Marc SECO, Adeline SEDANO

Procurations : Yvonne MARITANO à Jean-Maurice VENTURINI, Jean-Jacques PEZERAT à Gilles BLANC

La séance débute à 19H45.

1 – Demande de subvention pour la rénovation des sentiers

La commune a lancé une opération de rénovation de plusieurs sentiers de la commune. Dans ce cadre, les chemins du Penet et de la Donquière ont été aménagés l'année dernière. Pour cette année, ce seront les chemins du Puisat et du Sézolet qui accueilleront des travaux de déboisement, curage de fossés et terrassement pour un montant total de 29 841 € HT. Ce montant intègre la pose de six portillons sur le chemin du Puisat. Le Conseil vote à l'unanimité la demande de subvention pour la rénovation de ces chemins auprès de Chambéry Métropole et du Conseil Départemental.

2 – Demande de subvention au SDES pour l'enfouissement des réseaux au chef-lieu

La commune a entrepris l'aménagement d'une liaison piétonnière entre la salle des fêtes et le stade. Dans ce cadre, des travaux d'enfouissement des réseaux secs auront également lieu pour améliorer l'aspect paysager du chef-lieu. Le montant des travaux subventionnés est évalué à 115 000 € HT. Le Conseil municipal vote à l'unanimité la demande de subvention au SDES.

3 – Convention avec le SDIS pour l'utilisation d'un logiciel

Le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) met gratuitement à disposition des communes membres, un logiciel de gestion des points d'eau incendie. Le Conseil autorise à l'unanimité le maire à signer la convention d'utilisation et désigne M. COLIN en qualité de référent.

4 – Subventions aux associations

Le Conseil vote à l'unanimité les subventions suivantes.

Associations de la commune

- Les frais de fleurissement par les Anciens Combattants de Montagnole du Monument aux Morts lors des cérémonies officielles seront pris en charge directement par la commune sur présentation des factures,
- 1000 € à l'association le Village culturel,
- 1000 € à l'association Gym Montagnole.

- 6258 € à la coopérative scolaire
- 3000 € au Comité des fêtes
- 2000 € à l'Entente Val d'Hyères.

Associations extérieures

- 86 € à l'association Prévention Routière
- 200 € à la ligue contre le cancer.
- 200 € à la Cantine Savoyarde
- 150 € à l'association Communes Solidaires.
- 200 € au Centre Léon Bérard
- 100 € à l'association Chats Libres
- 200 € à l'ARSLA.
- 100 € à l'association Alzheimer Savoie
- 200 € à l'association Locomotive.
- 100 € au Souvenir Français
- 150 € à l'ADPEP
- 100 € à l'AFSEP
- 100 € à l'Apedys
- 200 € au Comité handisport de Savoie
- 100 € à l'association De l'ombre à la lumière
- 160 € au Groupement de remplacement agricole

Le total des subventions accordées s'élève à 15 604 €. De plus, le Conseil estime à 1000 € pour cette année l'aide en nature qui sera donnée aux associations.

4 – Résiliation du portage financier pour l'acquisition de la maison Usseglio

La commune a délégué au début de l'année 2014 à l'Etablissement Public Foncier Local l'acquisition de la maison Usseglio située au chef-lieu avec rétrocession au bout de 4 ans à la commune. Cependant, la trésorerie permet le paiement immédiat de cet achat de 440 000 €. C'est pourquoi le conseil autorise à l'unanimité le maire à résilier la convention de portage avec l'EPFL. La commune économise de ce fait 39600 € correspondant aux frais de portage de l'opération.

6 – Le point sur la structure petite enfance

Les élus ont envisagé différentes solutions d'aménagement d'une structure petite enfance : situation du bâtiment, mode de gestion, effectif accueilli ... Le choix entre les différentes options s'avère difficile sans une aide extérieure. C'est pourquoi il est décidé de faire appel à un urbaniste pour l'élaboration d'un projet cohérent avec l'aménagement du chef-lieu. La commission enfance/jeunesse travaillera sur l'analyse des besoins.

Fait à Montagnole,
Le 28 mai 2015

Le Maire
Jean-Maurice VENTURINI

